

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

COMPTABILITE ANALYTIQUE APPROFONDIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 711303U32D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

COMPTABILITE ANALYTIQUE APPROFONDIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant

- ◆ d'utiliser les concepts de la comptabilité analytique d'exploitation en tant qu'outil de gestion pour l'entreprise ;
- ◆ d'acquérir un esprit critique vis-à-vis des méthodes de la comptabilité analytique d'exploitation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à une situation relative à une gestion de comptabilité des coûts, en tenant compte des principes fondamentaux y afférents,

appliquer les principes généraux de la comptabilité analytique d'exploitation

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement " *COMPTABILITE ANALYTIQUE : PRINCIPES ET FONDEMENTS* " code-711301U32D2 de l'enseignement supérieur économique de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à au moins deux situations de comptabilité analytique d'exploitation, en fonction des particularités des entreprises, les objectifs de celles-ci lui étant précisés :

- ◆ d'appliquer les différentes techniques d'analyse à la gestion de l'entreprise en faisant preuve d'esprit critique ;
- ◆ d'appliquer les principes complexes de la comptabilité analytique d'exploitation : techniques de gestion des emballages, de renouvellement des stocks notamment par le modèle de Wilson.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

face à des situations rencontrées dans l'analyse approfondie des problèmes de charges, de coût de revient d'une entreprise, vus sous l'angle de la comptabilité analytique d'exploitation,

en comptabilité analytique : théorie :

- ◆ d'acquérir les techniques et les méthodes d'analyse approfondie de la comptabilité analytique d'exploitation à mettre en oeuvre pour :
 - ◆ distinguer et analyser les frais variables et fixes ;
 - ◆ déterminer le seuil critique de rentabilité ;
 - ◆ procéder à l'imputation rationnelle des frais fixes ;
 - ◆ appliquer la méthode de " coût direct " à l'évaluation des stocks et des résultats et justifier ses implications ;
 - ◆ effectuer la gestion des emballages en analytique ;
 - ◆ le calcul du coût de possession, coût de passation et les méthodes de renouvellement des stocks, modèle de Wilson ;
 - ◆ calculer et analyser le coût marginal ;
 - ◆ analyser les écarts entre coûts prévisionnels et couts réels ;
 - ◆ appliquer les techniques de la comptabilité analytique d'exploitation à des processus industriels complexes ;
 - ◆ présenter des alternatives aux méthodes traditionnelles ;

en comptabilité analytique : laboratoire :

- ◆ d'appliquer les concepts et techniques approfondies d'analyse, de manière automatisée ou non, à des cas pratiques, dans le but:
 - ◆ d'acquérir la maîtrise de procédures complexes de gestion mises en oeuvre en comptabilité analytique d'exploitation ;
 - ◆ de développer des méthodes critiques afin de mettre en adéquation ces procédures et les situations concrètes rencontrées.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Comptabilité analytique : théorie	CT	B	12
Comptabilité analytique : laboratoire	CT	S	20
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40